



III COAMIGRA

2ème Conférence Nationale sur les Migrations, le Refuge et l'Apatridie

Manuel de participation - Étape nationale

APOIO:



MINISTÉRIO DA SAÚDE

MINISTÉRIO DOS DIREITOS HUMANOS E DA CIDADANIA

MINISTÉRIO DO TRABALHO E EMPREGO

MINISTÉRIO DO DESENVOLVIMENTO E ASSISTÊNCIA SOCIAL, FAMÍLIA E COMBATE À FOME

REALIZAÇÃO:

MINISTÉRIO DA JUSTIÇA E SEGURANÇA PÚBLICA

GOVERNO FEDERAL
BRASIL
UNIÃO E RECONSTRUÇÃO

EXPEDIENT

Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

Enrique Ricardo Lewandowski

Bureau National de Justice

Jean Keiji Uema

Département des Migrations

Luana Maria Guimarães Castelo Branco

Coordination Générale de la Politique Migratoire

Clarissa Teixeira Araujo do Carmo

Support technique

Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Bibiana Waquil Campana

Bruna de Paula Miranda Pereira

Agence des Nations Unies pour les migrations (OIM)

Nicolas Neves dos Santos

Tamires Fonseca Zanotti

Mise en page

Pedro Leão

Bienvenue

Brasilia, du 08 au 10 novembre 2024

Cher participant,

Bienvenue à l'Étape Nationale de la 2ème Conférence Nationale sur les Migrations, le Refuge et l'Apatridie - 2ème COMIGRAR, ayant pour thème "Citoyenneté en Mouvement". Aux termes de **l'ordonnance SENAJUS/MJSP n° 103 du 31 juillet 2024**, il s'agit d'une initiative importante qui réaffirme l'engagement de l'État brésilien à défendre et à réaliser les droits de la population migrante, réfugiée et apatride.

Il y a dix ans, la 1ère COMIGRAR a marqué un tournant historique dans les politiques brésiliennes en matière de migration, de refuge et d'apatriodie, en contribuant de manière significative à l'approbation de la loi sur la migration (**loi 13.445/2017**). Aujourd'hui, nous reprenons cet important espace de dialogue et de participation sociale afin de progresser dans la protection et la promotion des droits de cette population.

La 2ème COMIGRAR poursuit le débat et la mobilisation autour de l'amélioration des politiques publiques proposées par l'Union, les États, les municipalités et le District Fédéral, dans le but de consolider la participation sociale des personnes migrantes, réfugiées et apatrides dans l'élaboration des politiques, programmes et actions pour les individus et les familles, ainsi que d'approfondir l'intégration de ce thème, de manière transversale, dans les différentes politiques publiques sectorielles existantes.

L'étape préparatoire de la deuxième COMIGRAR a été un exercice important de participation démocratique dans l'ensemble du pays. Au total, 119 conférences ont été validées, dont 22 conférences d'État et du district fédéral, 32 conférences nationales libres et 65 conférences libres locales. Environ 14.000 personnes ont participé à ces différentes conférences, dont la moitié étaient des migrants, des réfugiés et des apatrides. Ce processus préliminaire intense a abouti à la rédaction de plus de 2.000 propositions, qui ont été systématisées en 180, et qui seront discutées lors de la Conférence nationale par les 269 délégués élus qui participeront à cet événement de trois jours dans la capitale fédérale.

Le présent manuel a été élaboré dans le but de fournir des orientations sur la réalisation de la 2ème COMIGRAR, en aidant les participants aux activités de discussion et de délibération des propositions, ainsi que ceux qui prendront part à toutes les autres activités non délibératives, organisées par des organismes publics, la société civile et les institutions invitées, et destinées au grand public.

Reconnaissant l'importance des efforts collectifs pour améliorer les politiques publiques en faveur des migrants, des réfugiés et des apatrides au Brésil, nous vous souhaitons une participation enrichissante à la 2ème Conférence nationale sur les migrations, les réfugiés et l'apatriodie - Citoyenneté en Mouvement.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES

- 1) Où se tiendra la 2ème COMIGRAR?
- 2) Comment les activités de la 2ème COMIGRAR seront-elles réparties?
- 3) Qui peut participer à la 2ème COMIGRAR?
 - a) Accréditation
 - b) Santé
 - c) Hébergement, transport et nourriture
 - d) Numéros utiles pour les urgences et les services
 - e) Accessibilité
 - f) Utilisation de l'image
 - g) Conduite lors du 2ème COMIGRAR

LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES GROUPES DE TRAVAIL, LES MINI-SESSIONS PLÉNIÈRES ET LA SESSION PLÉNIÈRE FINALE DE LA 2ÈME COMIGRAR

Moments de discussion et de délibération des propositions
Qu'est-ce qu'un groupe de travail?

LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES MINI-SESSIONS PLÉNIÈRES

Qu'est-ce qu'un miniplénier?

LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA SESSION PLÉNIÈRE FINALE

Qu'est-ce que la plénière finale?

MOTIONS

PROGRAMME ÉTENDU

DIRECTIVES LOGISTIQUE

- a) Billet d'avion
- b) Indemnités
- c) Obligation de rendre compte

Annexe 1 : Programme de la Étape Nationale de la 2ème COMIGRAR



INTRODUCTION

L'objectif de ce manuel est de fournir des conseils sur les activités qui se dérouleront lors de la 2ème Conférence Nationale sur les Migrations, le Refuge et l'Apatridie - 2ème COMIGRAR, ainsi que de fournir des informations logistiques à tous les participants, afin de faciliter la présence et la participation à l'événement. En bref, le manuel vise à faire de la deuxième COMIGRAR un événement accessible et interactif, avec de nombreuses réunions, des discussions, des débats et une hiérarchisation des propositions.

Le thème de cette conférence, "La Citoyenneté en Mouvement", résume en une phrase la complexité et la nature dynamique de l'élaboration de politiques en faveur des migrants, des réfugiés et des apatrides. L'élaboration de politiques et d'initiatives publiques durables nécessite, d'une part, la consécration de droits communs, universels et indivisibles et, d'autre part, la prise en compte des spécificités inhérentes aux populations en situation de mobilité et de déplacement forcé. Cette dynamique animera les débats de la 2ème COMIGRAR, qui nous invite à une réflexion approfondie sur la relation indissociable entre la citoyenneté et les mouvements migratoires.



ORIENTAÇÕES GERAIS

1) Où se tiendra la 2ème COMIGRAR?

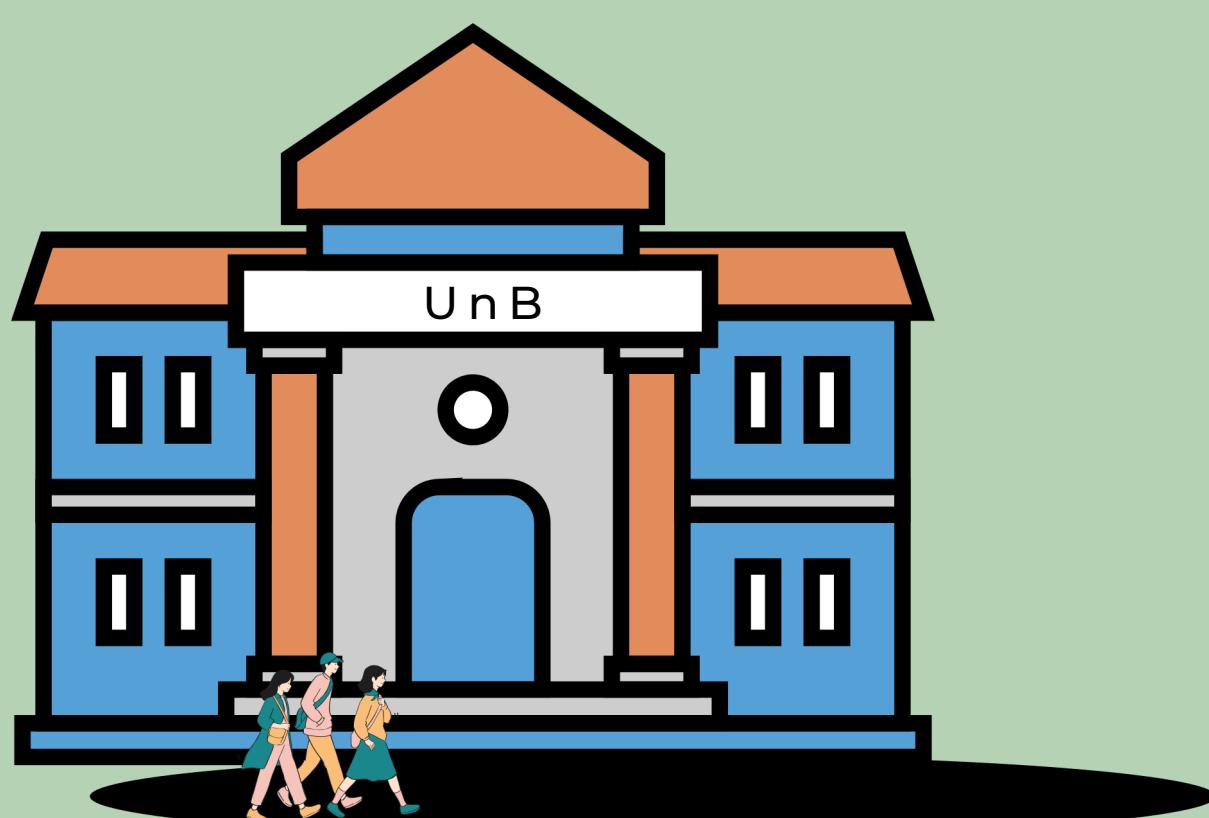
La 2ème Conférence Nationale sur les Migrations, le Refuge et l'Apatridie se tiendra les 8, 9 et 10 novembre 2024, à Brasília, dans le District Fédéral.

Il s'agit de la capitale du Brésil, conçue par Lúcio Costa et Oscar Niemeyer, inaugurée en 1960, et où sont concentrés les sièges des principaux organismes de l'administration publique fédérale. Brasília revêt une grande importance politique, économique et culturelle pour le pays, et l'organisation de la deuxième COMIGRAR sur son territoire est l'occasion de réunir les acteurs concernés et de donner de la visibilité à la question de la migration, du refuge et de l'apatridie.

Les activités de la 2ème COMIGRAR se dérouleront sur le campus Darcy Ribeiro de l'Université de Brasília (UnB), dans les locaux de l'Association des enseignants de l'UnB (ADUnB) et de la Faculté d'éducation de l'UnB (FE). Le campus de l'UnB est situé dans la région administrative d'Asa Norte, à environ 18 kilomètres de l'aéroport international Presidente Juscelino Kubitschek de Brasília.

Adresse ADUnB:

Campus Universitário Darcy Ribeiro - Gleba A - Casa do Professor - Asa Norte, Brasília - DF, 70910-900



Consultez la carte de l'UnB ci-dessous



Profitez également de l'occasion pour télécharger l'application mobile [Trilha da Arquitetura e Arte](#) et accéder à un guide de poche sur l'architecture et l'art à l'UnB.



2) Comment les activités de la 2ème COMIGRAR seront-elles réparties?

Le deuxième COMIGRAR sera divisé en **deux grands blocs d'activités**. Le premier bloc comprendra les **activités de discussion et de délibération des propositions** contenues dans le Cahier de propositions. Il y aura 180 propositions au total, 30 (trente) par axe thématique, qui seront discutées en trois étapes : groupes de travail (GT), mini-sessions plénières et session plénière finale, **avec la participation active des délégué(e)s élu(e)s lors des phases préparatoires et de ceux qui ont été invités**. L'objectif de ce bloc est de discuter et de choisir les propositions qui seront incluses dans le cahier final de la 2ème COMIGRAR.

Le deuxième bloc comprendra le **programme étendu**, contenant toutes les autres activités de nature non délibérative, organisées par des organismes publics, la société civile et des institutions invitées, et destinées au **grand public**, tel que les étudiants, les chercheurs et les personnes intéressées par le sujet. **Les activités des deux blocs se dérouleront simultanément**.

Le programme étendu a été conçu pour inclure tout le monde dans les activités de la 2ème COMIGRAR, promouvant ainsi la participation sociale et politique des migrants, des réfugiés et des apatrides, l'intégration et l'échange d'expériences entre les différents acteurs impliqués, ainsi que la sensibilisation à la question au Brésil.



3) Qui peut participer à la 2ème COMIGRAR ?

La 2ème COMIGRAR comprendra les catégories de participation suivantes:

Délégué(e)s: candidat(e)s âgés de plus de 18 (dix-huit) ans élus lors des conférences d'État et des conférences nationales libres, en fonction du nombre de postes vacants publiés, avec droit de parole et de vote pendant toute la durée de la conférence nationale;

Invité(e)s: invité(e)s par le comité national d'organisation, avec droit de parole dans les groupes de travail (GT) et les mini-plénières;

Observateur(e)s: invité(e)s par le comité national d'organisation, volontairement inscrit(e)s dans cette catégorie, intéressés à suivre le processus de discussion des groupes de travail et des mini-sessions plénières et leur suivi - tels que les représentants des gouvernements, des organisations internationales et de la société civile, les étudiants, les chercheurs - sans droit de parole ou de vote;

Grand public: les participants et les organisateurs des activités incluses dans le programme élargi de la 2ème COMIGRAR.

Tout au long de la conférence, seront également présents les membres de la Commission Nationale d'Organisation, les équipes d'organisation du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique ainsi que de l'Association des Enseignants de l'Université de Brasília (UnB), en plus des partenaires qui soutiennent la réalisation de la 2ème COMIGRAR.



Accréditation

Selon le programme présenté à l'Annexe I du présent manuel, **l'accréditation** pour la 2ème COMIGRAR se fera **exclusivement en présentiel** et sera ouverte à toutes les personnes, sur présentation d'une pièce d'identité avec photo, physique ou numérique, uniquement aux dates suivantes:

- 08 novembre 2024, de 18h00 à 21h00;
- 09 novembre de 2024, de 8h00 à 18h00;
- 10 novembre de 2024, de 8h00 à 12h00.

Les délégué(e)s, les invité(e)s et les observateurs(trices) recevront un kit du participant lors de leur inscription, contenant du matériel d'appui pour toutes les journées de la 2ème COMIGRAR.

Le grand public est invité à signer des listes de présence lorsqu'il participe à des activités non délibératives organisées par des organismes publics, la société civile et des institutions invitées.

ATTENTION!

Les délégué(e)s, les invité(e)s et les observateurs(trices) doivent signer les listes de présence pour les activités des trois jours de la 2ème édition du COMIGRAR. C'est la preuve officielle de votre participation.



Santé

Nous vous recommandons de **tenir votre carnet de vaccination à jour**, y compris les vaccins contre la grippe et la Covid-19 dans les délais recommandés. Profitez-en et téléchargez l'application mobile [Meu SUS Digital](#) pour obtenir votre certificat de vaccination au format numérique.

En cas de symptômes grippaux (fièvre, écoulement nasal, courbatures, maux de gorge), veuillez réévaluer votre participation à l'événement, auquel cas il convient de porter des masques. Si vous prenez régulièrement des médicaments, prévoyez-en une quantité suffisante pour toute la durée de l'événement. Si possible, emportez votre ordonnance et, si vous avez besoin d'aide pour la conserver, contactez l'équipe de l'organisation de la 2ème COMIGRAR!

Note: Les soins de santé pendant la 2ème COMIGRAR seront assurés en cas d'urgence ou d'émergence . En cas de besoin de transfert pour des soins hospitaliers, une ambulance avec une équipe pluridisciplinaire sera disponible.



Hébergement

La ville de Brasília dispose d'un vaste réseau d'hôtels et de logements pour accueillir tous les participants de la 2ème COMIGRAR.

Soyez attentif/attentive à faire votre réservation à l'avance!

Commencez par rechercher des hôtels dans les zones proches de l'UnB, comme Asa Norte et Asa Sul. Pensez également aux auberges de jeunesse, aux foyers et aux plateformes d'hébergement partagé, qui sont des options moins chères et plus accessibles. Privilégiez toujours les endroits sûrs et bien notés, surtout si c'est la première fois que vous venez en ville.

ATTENTION!

Les délégué(e)s élu(e)s et financé(e)s par le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique sont responsables des réservations et du paiement de leur séjour pendant les trois jours de l'événement à Brasília avec les fonds per diem mis à leur disposition.

Transport

Le campus de l'Université de Brasília (UnB) dispose d'arrêts de bus à proximité, de places de parking et peut être rejoint par des taxis ou des chauffeurs d'applications de transport.

Nous recommandons aux participants de la 2ème COMIGRAR d'envisager de **partager les frais de transport** avec d'autres collègues, en particulier les femmes, qu'elles soient ou non accompagnées d'enfants, étant donné que l'événement durera jusqu'en début de soirée et que le flux de personnes à l'université est réduit

Veuillez noter que les horaires de bus peuvent changer la nuit et le week-end. Profitez-en et accédez au **Sistema DF no Ponto** pour consulter les itinéraires et les lignes, y compris la visualisation des itinéraires et les informations sur les arrêts de bus.

Itinéraires d'autobus : Aéroport international de Brasilia - Secteur hôtelier Nord et Sud

- Ligne 0.102 : Aéroport/Lago Sul (Ponte das Garças)/ Rodoviária do Plano Piloto
- Ligne 102.1 : Aéroport/Lago Sul (Ponte das Garças)/ Rodoviária do Plano Piloto (HFAB)
- Ligne 0.030 Aéroport/W3 Nord-Sud/Terminal Asa Norte (SQN 212-213)

Lignes de bus : Asa Sul - UnB

- Ligne 136.4 : Terminal Asa Sul/L2 Sul e Norte (UnB)/Terminal do Varjão
- Ligne 0.110 : Rodoviária do Plano Piloto/UnB (circular)
- Ligne 0.167 : Guará II-I/EPTG/L2 Sul-Norte/UnB/Terminal Asa Norte

Itinéraires d'autobus : Asa Norte - UnB

- Ligne 0.110 : Rodoviária do Plano Piloto/UnB (circular)
- Ligne 0.760 : Paranoá/L2 Norte (UnB)/Rodoviária Plano Piloto
- Ligne 0.339 : Setor PSul/Estrutural/Eixo Monumental/L2 Norte/UnB/Terminal Asa Norte

Itinéraires d'autobus : Asa Sul et Asa Norte/Aéroport international de Brasilia

- Ligne 102.6 : Circular Terminal da Asa Sul/Aeroporto
- Ligne 0.030 : Terminal Asa Norte (SQN 212- 213)/ W3 Norte-Sul/Aeroporto
- Ligne 0.011 : Terminal Asa Norte (Entre Quadras Norte)/ Esplanada (L2 Norte)/ Aeroporto (Eixão Sul)

ATTENTION!

Évitez les transports irréguliers. Pour votre sécurité, optez toujours pour des services de transport réglementés tels que les taxis agréés, les applications de transport autorisées ou les transports publics officiels. L'utilisation de moyens de transport irréguliers peut mettre en danger votre sécurité personnelle et vos biens.



Nourriture

Pour le déjeuner du samedi et du dimanche, le **Restaurant universitaire** sera ouvert au public de la 2ème COMIGRAR, avec vente de billets à l'avance dans les espaces de la conférence. Le coût d'un repas complet est de **R\$15,20**. Veuillez noter qu'il y aura des options de repas pour les végétariens.

ATTENTION!

Les délégué(e)s financé(e)s par l'organisation de la 2ème COMIGRAR doivent utiliser les per diem qu'ils reçoivent pour payer la nourriture pendant tous les jours de l'événement.



Numéros utiles pour les urgences et les services

- Police militaire: 190
- Pompiers: 193
- SAMU (Services médicaux d'urgence): 192
- Droits de l'homme: 100
- Protection civile: 199
- Detran-DF: 154
- Centre d'appel pour les femmes: 180
- Aéroport international de Brasilia: (61) 3364-9000
- Département du tourisme: (61) 4042-0400



Accessibilité

Les ressources suivantes **en matière d'accessibilité** seront mises à disposition pendant la deuxième COMIGRAR afin de garantir le droit à l'égalité des chances pour tous:

Interprètes de langue des signes brésilienne (Libras): lors de la cérémonie d'ouverture et de la séance plénière finale.

Places réservées: lors de la cérémonie d'ouverture et de la plénière finale, ainsi que dans les salles de discussion des groupes de travail, des places seront réservées aux personnes en fauteuil roulant, à mobilité réduite, aveugles, malvoyantes, obèses, enceintes, accompagnées d'enfants en bas âge et aux soignants, comme indiqué sur le formulaire d'inscription..

Accessibilité architecturale: des rampes sont prévues pour les utilisateurs de fauteuils roulants et les personnes à mobilité réduite lors de l'accès à la scène de l'auditorium principal et aux salles.

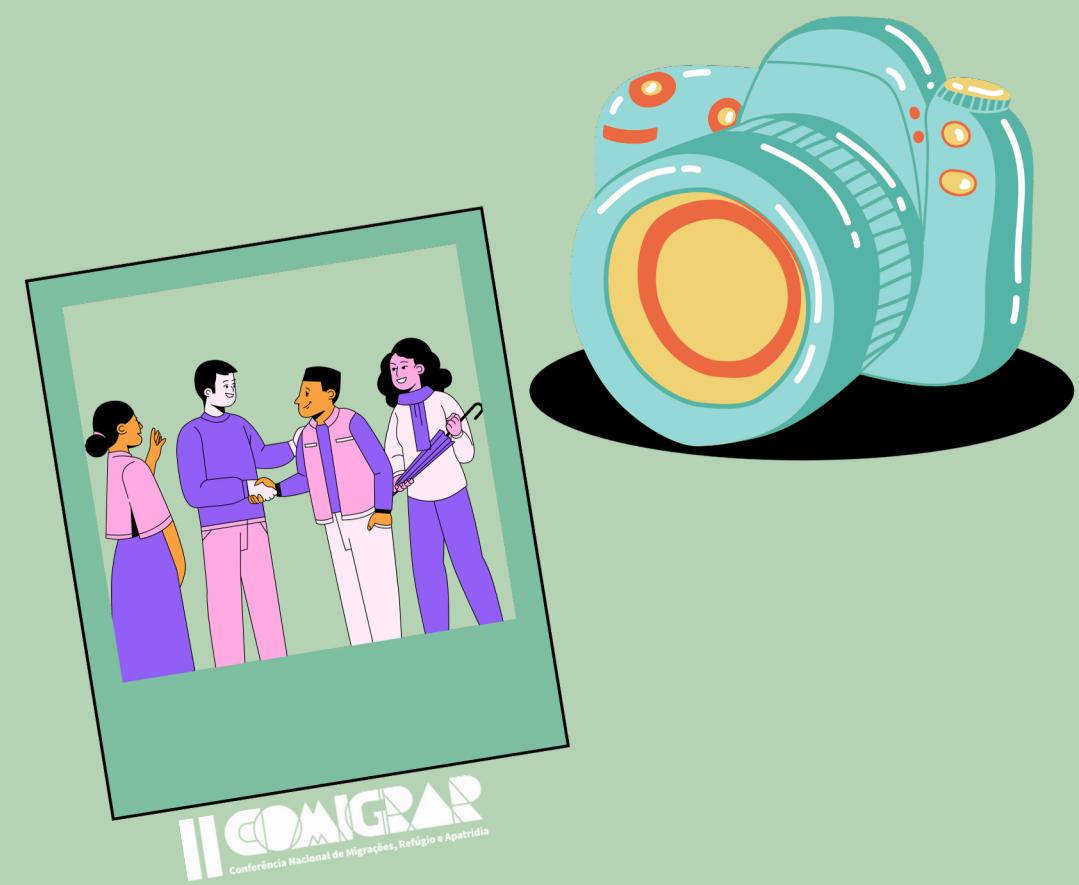
Espace pour les bébés et les enfants: les installations de la FE comprennent une salle de jeux et une salle pour l'allaitement et le change des tout-petits. Le programme de la 2ème COMIGRAR comprend des activités spécifiquement dédiées à l'accueil et à la participation sociale du jeune public.



Utilisation de l'image

Les participant(e)s de la 2ème COMIGRAR autorisent l'utilisation de leur image (photo et vidéo) dans les enregistrements réalisés par l'équipe de communication pendant l'événement. Le matériel sera utilisé par le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique exclusivement à des fins d'information et de promotion de la 2ème COMIGRAR.

Si l'utilisation de l'image est soumise à des restrictions, veuillez contacter l'équipe organisatrice!



Conduite lors du 2ème COMIGRAR

Des représentants des autorités publiques, des organisations internationales, des médias, du monde universitaire et de la société civile, y compris des groupes de migrants, de réfugiés et d'apatriides, participeront à la deuxième édition de la COMIGRAR. La diversité du public exige un engagement éthique de la part de toutes les personnes présentes afin de garantir des espaces de participation sûrs, libres et respectueux tout au long de la conférence.



ATTENTION!

Toute forme de discrimination ou de harcèlement fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap, la neurodiversité, la race, l'ethnie, les croyances, la religion, la nationalité et le statut migratoire **est interdite** pendant toutes les activités de la 2ème COMIGRAR.

Si un(e) participant(e) se sent victime de discrimination, de harcèlement ou de toute autre conduite inappropriée, nous l'encourageons à signaler immédiatement la situation à la Commission Nationale d'Organisation. Celle-ci prendra les mesures nécessaires, en garantissant la confidentialité et la protection, pour enquêter et traiter tout incident, réaffirmant ainsi l'engagement de la 2ème COMIGRAR à offrir un environnement inclusif et respectueux pour toutes et tous.

LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES GROUPES DE TRAVAIL, LES MINI-SESSIONS PLÉNIÈRES ET LA SESSION PLÉNIÈRE FINALE DE LA 2ÈME COMIGRAR

Moments de discussion et de délibération des propositions

Les débats de la 2ème COMIGRAR seront divisés en trois parties:

- Groupes de travail (GTs): 12 (douze) GTs, 2 (deux) pour chaque axe thématique
- Mini-plénières: 1 (une) pour chaque axe thématique;
- Plénière finale

ATTENTION!

Les délégués, les invités et les observateurs doivent indiquer au moment de l'inscription en ligne l'axe thématique auquel ils souhaitent participer. Toutefois, il est possible que les participants soient dirigés vers un autre GT de leur choix afin de mieux accueillir tout le monde et d'optimiser les débats.



Lignes directrices concernant les Groupes de Travail

Qu'est-ce qu'un groupe de travail?

Les Groupes de Travail (GTs) de la 2ème COMIGRAR sont des espaces consultatifs destinés à la discussion, à la qualification et à la priorisation des propositions.

La 2ème COMIGRAR aura **12 (douze) GTs, 2 (deux) pour chaque axe thématique, qui se tiendront simultanément**. Les discussions au sein des groupes de travail se dérouleront en deux (2) équipes, **le matin et l'après-midi du 9 novembre 2024**, conformément au calendrier. **Chaque personne peut participer à un (1) GT pendant toute la durée de la conférence.**

Seuls les délégué(e)s, les invité(e)s et les observateurs(trices) seront autorisés à participer.

Les informations relatives à **votre GT et à la salle désignée vous seront communiquées lors de l'accréditation**. Ces informations figureront également sur votre badge d'identification. Une liste de présence avec les noms des inscrit(e)s sera mise à disposition dans chaque salle pour être signée lors des deux sessions.

Les propositions relatives à l'axe thématique spécifique seront incluses dans le cahier des propositions et seront présentées et discutées au sein des groupes de travail. Au total, chaque groupe de travail examinera 30 (trente) propositions.

Chaque groupe de travail comprendra:

- **1 (un/e) coordinateur/trice:** personne chargée d'expliquer le déroulement du travail, de coordonner les débats au sein du groupe, d'enregistrer les manifestations, d'arbitrer les temps de parole et de garantir le droit à la parole de tous les participants;
- **1 (un/e) systématicien/ne:** personne chargée d'enregistrer les amendements aux propositions initiales et les propositions finalisées dans les instruments d'enregistrement mis à disposition par le comité national d'organisation, ainsi que d'autres notes pertinentes concernant l'avancement du GT;
- **1 (une) rapporteur/trice:** personne chargée de rédiger le procès-verbal des discussions au sein du groupe de travail et de soutenir le coordinateur dans le processus de vote sur les propositions.

Ils/elles seront chargés d'informer sur les règles régissant les travaux et d'assister aux débats afin de produire un rapport final pour les groupes de travail, qui sera envoyé aux mini-sessions plénières.

ATTENTION!

Pour profiter au mieux des débats et choisir le GT auquel vous souhaitez participer, nous vous conseillons de lire le livret de propositions disponible sur le site de la 2ème COMIGRAR. Dans ces documents, vous trouverez plus d'informations sur les axes thématiques de la conférence et les propositions issues de la phase préparatoire.

Les participants aux groupes de travail pourront suggérer des **amendements additifs, suppressifs et substitutifs** aux propositions, pour autant qu'ils conservent le sens initial des idées. **Douze (12) propositions** seront sélectionnées en fonction de critères de priorité et envoyées à la mini-plénière de leur axe respectif.

Conseil!

Utilisez le matériel fourni dans le kit du participant pour prendre des notes ! Soyez attentifs aux débats et respectez le temps de parole des autres participants ! Veuillez laisser votre téléphone portable en mode silencieux pendant les travaux du GT !



Lignes directrices concernant les mini-sessions plénières

Qu'est-ce les mini-plénières?

Les mini-plénières sont un **organe intermédiaire**, situé entre les groupes de travail et la plénière finale. Elles sont formées en réunissant les deux groupes de travail de chaque axe thématique.

Les mini-plénières viseront à **harmoniser le texte** et à permettre la construction collective du projet final des propositions qui seront transmises à la plénière finale. La participation **ne sera ouverte qu'aux délégué(e)s et invité(e)s qui font partie des groupes de travail de l'axe thématique correspondant**.

Les activités seront menées par une équipe composée d'un(e) **coordinateur(trice)**, **de deux systématisateurs(trices)** et **de deux rapporteurs(trices)**, qui seront responsables de la coordination des débats et de la rédaction finale des accords conclus.

La participation ne sera ouverte qu'aux délégué(e)s, observateurs(trices) et invité(e)s qui font partie des groupes de travail de l'axe thématique correspondant.

Les mini-plénières devront travailler à l'alignement de la formulation finale des propositions qui ont reçu des amendements et qui ont été classées prioritaires par plus d'un groupe de travail et, à la fin, elles devront choisir **huit (8) propositions prioritaires par axe thématique pour la plénière finale**.

ATTENTION!

Les délégué(e)s, invité(e)s et observateur(trice)s ne doivent pas participer aux Groupes de Travail (GTs) et aux Mini-plénières dans lesquels ils ne sont pas inscrit(e)s. Ils doivent également respecter les règles relatives à leur catégorie de participation, en particulier en ce qui concerne leur droit à la parole et au vote pendant les débats.



Lignes directrices concernant la session plénière finale

Qu'est-ce que la plénière finale?

La plénière finale de la 2ème COMIGRAR se tiendra dans la matinée du **10 novembre 2024**. Le débat se déroulera en **deux (2) séries d'axes thématiques**, sans modification des propositions issues des mini-sessions plénierées.

La Plénière Finale devra débattre et **prioriser 5 (cinq) propositions** pour chaque axe thématique, pour un **total de 30 (trente) propositions priorisées**. Celles-ci seront incluses dans le **Document Final** de la conférence afin de soutenir les actions du Gouvernement Fédéral.

À ce stade, **seuls les délégué(e)s élu(e)s lors de la phase préparatoire auront le droit de s'exprimer et de voter**. La lecture par le conseil d'administration des propositions classées par ordre de priorité et des motions approuvées marquera la fin des travaux de la 2ème COMIGRAR.



MOTIONS

Qu'est-ce qu'une motion?

Les motions sont des textes courts qui présentent des manifestations politiques à présenter à la plénière finale de la 2ème COMIGRAR. Elles peuvent être présentées par n'importe quel participant, selon le modèle fourni par l'équipe organisatrice. Le participant peut rédiger une motion et recueillir les signatures des autres participants et peut signer des motions rédigées par d'autres personnes.

Son contenu doit être lié aux axes thématiques de la conférence et ne doit pas violer les principes constitutionnels et/ou la défense des droits de l'homme.

Les motions seront considérées comme approuvées lorsqu'elles auront été signées par au moins **25 (vingt-cinq) invité(e)s, délégué(e)s, observateurs(trices) et participant(e)s du grand public** et après que les organisateurs de l'événement en auront évalué le contenu. Les motions doivent être soumises aux organisateurs de la 2ème COMIGRAR avec les signatures appropriées **avant 18h30 le samedi, 9 novembre 2024.**

Les motions approuvées par le Comité national d'organisation seront incorporées dans le rapport final de la 2ème COMIGRAR et lues lors de la plénière finale.



PROGRAMME ÉTENDU

Programme étendu

En plus des activités portant sur les débats et la priorisation des propositions, la 2ème COMIGRAR proposera un **programme d'activités à caractère non délibératif**, initiées et organisées par des organismes publics, des ministères, des universités, des organisations de la société civile, des organismes internationaux, des associations et d'autres institutions invitées.

Les activités se dérouleront les samedi et dimanche 9 et 10 novembre 2024, **en même temps que les travaux des délégué(e)s, des participant(e)s observateurs(trices) et des invité(e)s, et seront ouvertes au public. Le programme sera mis à disposition en temps voulu** par l'organisation de la 2ème COMIGRAR, ainsi que le formulaire d'inscription.

Le programme élargi pourrait comprendre des conférences et des exposés, des ateliers, des expositions culturelles et artistiques, des projections de films et de documentaires, des lancements de livres et de publications, des foires aux projets et des expositions, des activités pour les enfants, entre autres.



DIRECTIVES LOGISTIQUE

Billet d'avion

Les billets d'avion seront mis à disposition et envoyés par email par l'équipe organisatrice du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) aux délégués élus lors de la phase préparatoire.

Indemnités

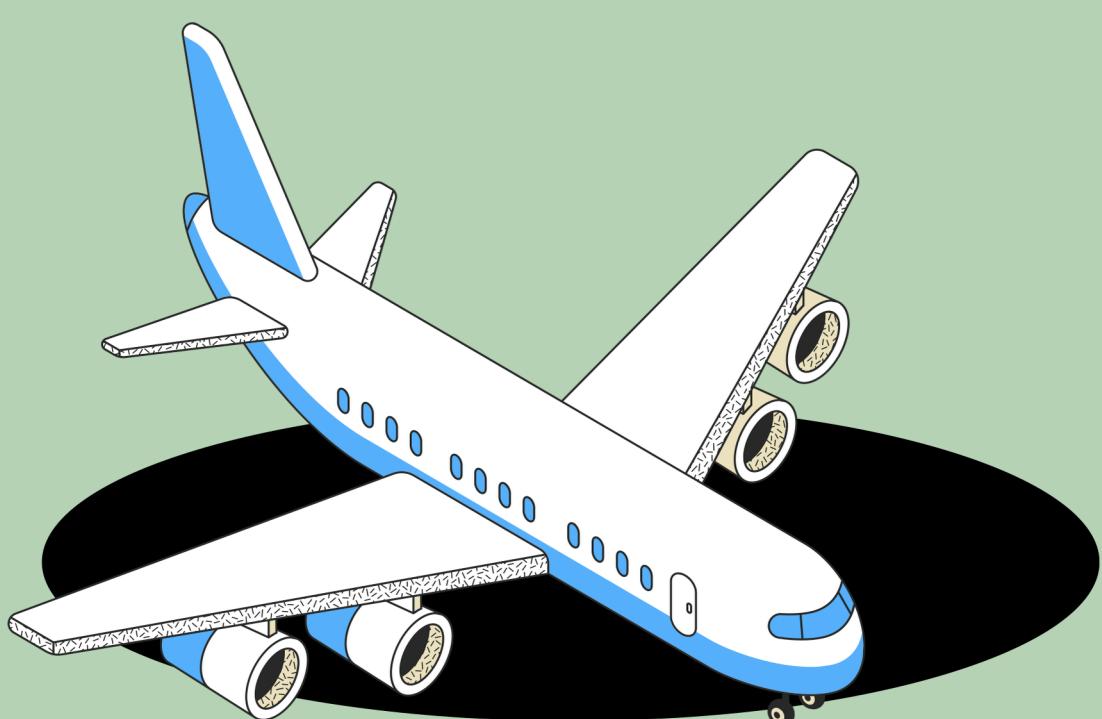
Le paiement des indemnités journalières est basé sur le **DÉCRET n° 5.992/2006** et le **DÉCRET n° 11.872/2023**, qui prévoient l'octroi d'indemnités journalières dans le cadre de l'administration fédérale directe, autarcique et fondatrice pour les collaborateurs occasionnels, catégorie "d) Autres postes, emplois et fonctions".

Par conséquent, conformément à la réglementation susmentionnée, le MJSP mettra des indemnités à la disposition des personnes déléguées de la 2ème COMIGRAR, en plus des frais supplémentaires d'embarquement et de débarquement de R\$95,00.

Les indemnités et les frais supplémentaires d'embarquement et de débarquement seront versés avant le début du voyage sur le compte bancaire fourni par le/la délégué(e) élu(e) en remplissant le formulaire envoyé par le MJSP. Il est de la plus haute importance que les coordonnées bancaires fournies pour la réception des indemnités correspondent à un compte courant au seul nom du/de la délégué(e). **Les comptes joints, les comptes d'épargne ou les comptes bancaires numériques ne sont pas acceptés.**

ATTENTION!

Si le solde du compte courant est négatif, la valeur des indemnités journalières peut être utilisée pour compenser les débits.



ATTENTION!

Les personnes qui n'ont pas de compte bancaire doivent en informer le MJSP. Les indemnités journalières seront payées après l'arrivée du/de la délégué(e) à Brasilia, par mandat bancaire, qui doit être encaissé dans une succursale de la Banque du Brésil pendant les heures d'ouverture.

Ces indemnités journalières seront calculées et payées au prorata, en tenant compte du nombre de jours pendant lesquels chaque délégué(e) participe effectivement à la conférence. Les tarifs journaliers sont destinés à couvrir de manière adéquate les frais **d'hébergement, de repas et de transport vers l'UnB**, afin que les participants disposent des ressources matérielles nécessaires pour pouvoir se consacrer pleinement aux activités de la 2ème COMIGRAR. Les délégué(e)s doivent **gérer ces ressources avec soin pour s'assurer qu'elles sont couvertes pendant toute la durée de l'événement!**

ATTENTION!

Les délégué(e)s qui vivent dans la région métropolitaine de Brasilia n'ont pas droit aux indemnités journalières. Selon l'article 1er, § 3º, alinéa II du **Décret nº 11.872/2023**, il n'y aura pas de paiement d'indemnités journalières "lorsque le déplacement a lieu à l'intérieur de la même région métropolitaine, d'une agglomération urbaine ou d'une microrégion, constituées par des municipalités limitrophes et régulièrement instituées, ou dans des zones de contrôle intégré maintenues avec des pays voisins, dont la juridiction et la compétence des organes, entités et agents brésiliens sont considérées comme étendues, sauf en cas de nuitée hors du siège, auquel cas les indemnités journalières versées seront toujours celles fixées pour les déplacements à l'intérieur du territoire national."

Pour les trajets à l'intérieur d'une même ville et/ou entre agglomérations et/ou à l'intérieur d'une même région métropolitaine, le/la délégué(e) doit utiliser les facilités supplémentaires d'embarquement et de débarquement prévues par le PSMJ.

Dans le cas où vous auriez besoin d'effectuer un **déplacement routier interurbain, en dehors de la région métropolitaine** de votre commune de résidence pour rejoindre l'aéroport de départ – par exemple, de Nova Friburgo/RJ à Rio de Janeiro/RJ – nous vous demandons de **conserver tous les justificatifs de dépenses liées au transport interurbain (billet/ticket de bus)** afin que le remboursement soit effectué par le MJSP lors de la reddition des comptes, après la conférence. Les cas seront évalués individuellement par le MJSP.

Obligation de rendre compte

Elle est **obligatoire** uniquement pour les personnes dont les billets ont été émis par l'équipe organisatrice de la 2ème COMIGRAR. Dans ce cas, **la documentation** pour la reddition des comptes doit être envoyée au plus tard **5 (cinq) jours ouvrables** après la date de retour de la 2ème COMIGRAR. L'organisation de la 2ème COMIGRAR fournira des informations et un soutien pour la responsabilisation des délégués au moment de l'inscription.

Afin de comptabiliser votre voyage, vous devrez soumettre les documents suivants:

- 1) 1er rapport de voyage, dûment complété et signé**, qui doit être mis à disposition au moment de l'accréditation ou par courrier électronique, et
- 2) Toutes les cartes d'embarquement (aller et retour).**

ATTENTION!

L'obligation de rendre compte est une obligation du/de la délégué(e). Le fait de ne pas le faire constitue un acte d'improbité administrative, conformément à la loi 8.429/1992, art. 11 :

"VI - le fait de ne pas rendre de comptes alors qu'il y est obligé, alors qu'il dispose des conditions pour le faire, en vue de dissimuler des irrégularités;".



PROGRAMME DE LA ÉTAPE NATIONALE DE LA 2ÈME COMIGRAR

JOUR 08/11

VENDREDI

- 18h00 - 21h00: Accréditation
- 18h00 - 18h30: Pause café
- 18h30 - 21h30: Tableau d'ouverture

JOUR 09/11

SAMEDI

- 8h00 - 18h00: Accréditation
- 9h00 - 19h00: Programme étendu
- 8h30 - 09h30: Conférence inaugurale
- 9h30 - 10h00: Pause café
- 10h00 - 12h30: Groupes de travail (matin)

- 12h30 - 13h30: Déjeuner
- 13h30 - 16h30: Groupes de travail (après-midi)

- 16h30 - 17h00: Pause café
- 17h00 - 19h00: Miniplénières
- 18h30: Date limite d'inscription des motions

JOUR 10/11

DIMANCHE

- 8h00 - 12h00: Accréditation
- 8h00 - 8h30: Pause café
- 9h00 - 14h00: Programme étendu
- 8h30 - 13h00: Plénière finale

APOIO:



FOMIGRA
Fórum Nacional de Lideranças
Migrantes, Refugiadas e Apátridas



MINISTÉRIO DA
SAÚDE

MINISTÉRIO DOS
DIREITOS HUMANOS
E DA CIDADANIA

MINISTÉRIO DO
TRABALHO
E EMPREGO

MINISTÉRIO DO
DESENVOLVIMENTO
E ASSISTÊNCIA SOCIAL,
FAMÍLIA E COMBATE À FOME

REALIZAÇÃO:

